



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 19 février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques CABIAC, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2019.
- Délibération :
 - En attente du budget pour faire la délibération pour l'APE de Saint Julien de Peyrolas
- Questions diverses :
 - Montant de l'aide financière pour l'APE de St Julien
 - SDIS
 - Appel à projet du SMEG

Présence :

	Présents	Excusé(e) absents(e)		Présents	Excusé(e) absents(e)
Jacques CABIAC	X		Marlène FLANDIN	X	
Nathalie FORGEROU		X	Virginie VERAN	X	
Christian COSTE	X		Brice SCHNEITER	X	
Magali ARNAL		X procuration à Marlène Flandin	Hervé CLEMENT		X procuration à Edith Marschal
Anne-Marie BEGUE	X		Renaud LAGARDE		X
Edith MARSCHAL	X				

Le secrétaire de séance : Brice Schneiter

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2019

Changement de la date dans le paragraphe :

2) DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU PLH

1- Rappel des modalités d'établissement du PLH 2019-2014 => 2024

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention d'approuver le compte-rendu.

2-Délibérations

1) REDEVANCE POUR OCCUPATION D'UN ESPACE PUBLIC POUR LE CAMION PIZZA

Autorisation du stationnement : oui
Décision de la redevance : 120€ / an

Après délibération, le conseil municipal DECIDE d'accepter l'adhésion de la commune de Moussac au SIIG à l'unanimité des présents:

9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2) LE NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE - Tarif

Décide l'organisation : oui
D'offrir cadeaux aux 0 à 7 ans : 20€
Attribuer un bons d'achats de 20€ aux 8 à 11 ans : oui
Autoriser auprès d'un hypermarché : oui

Après délibération, le conseil municipal DECIDE d'accepter le noel des enfants à l'unanimité des présents:

9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3) MANIFESTATION / REPAS DES AINES 2019

Prix : 23€ TTC
Autoriser de prendre un traiteur pour la confection et l'organisation du repas
D'offrir l'apéritif
De valider le tarif 2019 manifestation repas des ainés

Après délibération, le conseil municipal DECIDE d'accepter la manifestation du repas des ainés à l'unanimité des présents:

9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4) SUBVENTION 2019 – ASSOCIATION APE ST JULIEN DE PEYROLAS

EN ATTENTE BUDGET

Après délibération, le conseil municipal DECIDE d'attendre le budget pour la subvention 2019 pour l'APE de st Julien de Peyrolas à l'unanimité des présents:

voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4-Questions diverses

- SMEG : projets pour 2020 : rien de prévue
- Pots de fleurs ont été récupérés, il faut de la terre, faire une tranchée, commander un camion de terre végétale chez Charpentier date : vendredi 1^{er} mars pour préparation du terrain, samedi 2 mars pour planter
- Enlever les pierres chemin des renards :
- Le cyprès : sera-t-il coupé : oui, on attend le beau temps pour une raison de sécurité

Clôture de la séance à 22h00

Le Maire,
Jacques CABIAC.

Les conseillers

Christian COSTE

Magali ARNAL

Anne-Marie BEGUE

Hervé CLEMENT

Marlène FLANDIN

Nathalie FORGEROU

Renaud LAGARDE

Edith MARSCHAL

Brice SCHNEITER

Virginie VERAN